

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV9

PROCES-VERBAL
COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeaupillé - 2, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 50037 - 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 - Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

5^{ème} C.E.O _ Présentation des AVENANTS aux marchés de travaux

Centre équestre – Construction d'un manège 70 x 30 et écuries attenantes

Avenants de travaux :

- => Lot n°1 : Terrassements / VRD
- => Lot n°2 : Gros œuvre
- => Lot n°3 : charpente bois/couverture
- => Lot n°10 : Electricité

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité : sans objet
- Date et heures limites de réception des offres : sans objet
- Délai de validité des offres : sans objet
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'examen des offres

D1 - Membres à voix délibérative _ Date de la réunion le : 29/06/22

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
FUCHS Henri	Adjoint	T
PFETTER Joseph.	Conseiller	T
STOQUERT Aurélie	Adjointe	S
CHAMIST Jean-Denis	Maire	T
ERBLAND Louis	Adjoint	T
ERNEZ Loïc	Conseiller	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
DABET Mathieu	Directeur Services Techniques.

E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante)



OUI

NON

La Commission d'Examen des offres (C.E.O) (Cocher la case correspondante.)



Peut

Ne peut pas valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'examen des offres :

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
- Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
- Responsable des marchés publics – Monsieur Oscar RECCHIONE
- Directeur des services techniques – Monsieur Mathieu DABET

F - Décision de validation des AVENANTS

- Lot n°1 : Terrassements / VRD _ TP SCHMITT _ Montant : 25.738.88 € HT .

Résultat des votes (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6... Contre : Abstentions :

- Lot n°2 : Gros œuvre _ SCHRAMM Construction _ Montant : 13.321.52 € HT .

Résultat des votes (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : 6... Contre : Abstentions :

■ Lot n°3/4 : charpente /couverture _ JAMES _ Montant:23,143,00 € HT

Résultat des votes (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : ...6... Contre : Abstentions :

■ Lot n°10 Electricité _ PREST ELEC _ Montant:6323,41 € HT.

Résultat des votes (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour : ...6... Contre : Abstentions :

G – Décision d'acceptation ou de rejets d'avenants.

.....Avenants acceptés.....
.....

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

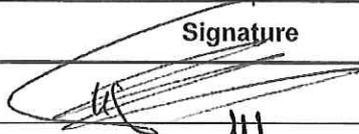
Pour : ...6... Contre : Abstentions :

H – Observations des membres de la commission d'examen des offres.

.....
.....

J - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Fuchs Henri	
PFEIFFER Joseph	
STOPPONI Yvan/ette	
ERMEL Loïc	
ERBLANI Louis	
CHRIST J.L.	

CONVENTION PORTANT CREATION D'UN SERVICE COMMUN CHARGÉ DES ARCHIVES

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé, représentée par son Président, Monsieur Umberto STAMILE, dûment habilité par délibération du 23 juin 2022, ci-après dénommée la CCPR,

d'une part,

Et

La commune de ... (dénomination de la commune) représentée par son Maire, M, Mme (nom et prénom(s) de l'autorité signataire) ... dûment habilité par délibération n° ... du ..., ci-après dénommé "la commune ",

d'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-4-2 et D.5211-16 ;

VU les statuts de l'EPCI ;

VU l'arrêté préfectoral n° ..., en date du ..., arrêtant les statuts de la communauté, précisant ses compétences et son régime fiscal ;

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 30 mai 2022 ;

PRÉAMBULE

Le service commun, outil juridique de mutualisation de services, concerne tous types de missions opérationnelles et fonctionnelles, notamment les services relevant de fonctions supports (ressources humaines, paye, comptabilité, informatique, entretien, etc ...).

Il permet de regrouper les services et équipements d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes membres, de mettre en commun et/ou de rationaliser les moyens mis en œuvre pour l'accomplissement de leurs missions.

En l'espèce, il a été convenu de créer un service commun chargé des archives.

En effet, Les archives, quel que soit leur support, sont des outils indispensables au fonctionnement de l'administration publique, qu'elles permettent aux citoyens de faire valoir leurs droits et qu'elles constituent la mémoire des collectivités et de leurs habitants. Leur conservation pérenne et leur communication au public sont une obligation pour la Communauté de Communes du Pays de Ribeaupillé comme pour ses communes membres.

Ainsi, cette démarche s'inscrit dans le souci d'une meilleure conservation de ces archives, d'une mutualisation des compétences et des moyens des collectivités, d'une homogénéité des outils et de la valorisation du patrimoine local.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QU'IL SUIT

ARTICLE 1^{er} : OBJET ET CONDITIONS GÉNÉRALES

La CCPR, ainsi que les communes membres décident de créer un service commun chargé des archives.

La mutualisation est une mise à disposition d'un service aux communes par la Communauté de Communes. Il ne s'agit pas d'une mise à disposition d'agents ou d'une prestation de service. Ainsi, chacun des participants est acteur et coresponsable de la gestion du service commun.

La mise en place du service commun émane de la volonté consensuelle de toutes les parties à s'engager et s'associer pour élaborer collectivement un service performant. Cette convention a donc pour objectif :

- de valoriser l'engagement des acteurs,
- de définir les responsabilités de chacun : les communes volontaires et la CCPR s'engagent à la respecter. Les communes et l'intercommunalité s'engagent à travers une convention qui définit les termes et principes de l'engagement, les modalités et financement de ce service. Le principe de mutualiser les services s'inscrit sur un engagement à long terme de chacune des deux parties. La CCPR se garde le droit de faire appel à un prestataire extérieur pour rendre le service.

La mise en place du service commun, s'agissant du personnel, s'exerce dans les conditions fixées par la présente convention, en vertu notamment de l'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Toute modification des termes de la présente convention cadre fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

ARTICLE 2 : SITUATION DE L'AGENT AFFECTÉ AU SERVICE COMMUN

L'agent affecté au service commun a fait l'objet d'un recrutement externe. Il n'y a donc pas eu de transfert de personnel.

Le service commun est administrativement, financièrement et juridiquement rattaché à la CCPR.

L'agent est sous l'autorité hiérarchique du Président de la CCPR pour le temps de travail dédié au service commun. L'agent est placé, pour l'exercice de ses fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du Maire, en fonction des missions qu'il réalise.

Les dommages susceptibles d'être causés dans le cadre de l'exécution des missions confiées par le bénéficiaire de la convention à l'agent du service mutualisé relèvent de sa responsabilité exclusive, dans le cadre des contrats d'assurance souscrits à cet effet.

En cas de difficulté pour programmer les travaux confiés à l'agent du service mutualisé, un arbitrage sera réalisé, suivant la procédure suivante :

- les directeurs généraux / secrétaires de Mairie trouvent un compromis entre les besoins de chacune des deux collectivités ;
- à défaut d'accord, les directeurs généraux / secrétaires de Mairie seront amenés à trouver une solution, en lien, si nécessaire avec les élus concernés de la Commune et de la CCPR.

ARTICLE 3 : MISSIONS ASSUREES PAR LE SERVICE

Mettre en œuvre les conditions techniques, physiques et juridiques de la conservation

- Appliquer la réglementation en matière de collecte et de tri des archives publiques ;
- Organiser la collecte, le processus d'évaluation et la sélection des documents et données, le traitement, la conservation, l'élimination des archives, quel que soit leur support de production (archivage papier et numérique) ;
- Évaluer et diagnostiquer l'état et le contenu des archives d'un service ;
- Trier et classer les archives (conditionner, coter, ranger et recoler les documents) ;
- Rédiger l'inventaire ;
- Élaborer des tableaux de gestion, des plans de classement et des arborescences informatiques ;
- Faire procéder aux opérations de versement et d'élimination réglementaire avec rédaction de bordereaux de versement et d'élimination ;
- Assurer la juste communication des documents en application des dispositions légales et garantir ainsi le respect des droits des personnes à l'accès à l'information ;

Accompagner les services pour le traitement des archives

- Assister les services de la Communauté de Communes du Pays de Ribeuuillé ainsi que ceux des communes membres dans la mise en place des procédures d'archivage (conseil et formation) ;
- Etre force de proposition pour renforcer la culture des services en matière d'archives ;
- Organiser les relations avec les services versants de l'EPCI et des communes membres ;
- Répondre aux besoins de consultation des services de l'EPCI et des communes membres ;
- Aider à la réflexion sur l'amélioration éventuelle de la circulation des documents, de leur production à l'archivage, ainsi qu'à l'aménagement éventuel des locaux d'archives ;
- Réalisation de mission d'archivage électronique (plan de classement, nommage de fichiers...) ;

Gestion administrative

- Traitement des dossiers et saisie de documents ;
- Saisir des documents de formes et de contenus divers ;
- Gérer et actualiser une base d'informations ;
- Rechercher des informations, notamment réglementaires ;
- Accueil physique et téléphonique ;
- Planification et suivi ;
- Gérer les agendas du service, prendre et organiser les rendez-vous ;
- Renseigner des tableaux de suivi des activités du service ;

ARTICLE 4 : CONDITIONS FINANCIÈRES ET MODALITES DE REMBOURSEMENT

Conformément à l'article D.5211-16 du CGCT, le remboursement des frais de fonctionnement des services communs s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées par la communauté de communes.

4.1. La détermination du coût unitaire de fonctionnement

La communauté, en qualité de gestionnaire du service commun, déterminera le coût unitaire de son fonctionnement, chaque année, à partir des dépenses inscrites dans le dernier compte administratif, actualisées des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

Les dépenses devront comprendre :

- les charges de personnel : salaire brut chargé de l'agent ;
- remplacement du personnel en cas d'absence ou de congés (sur demande expresse de la commune) ;
- frais de déplacement ;
- frais de formation (formations professionnelles...) ;
- les fournitures, le coût de renouvellement des biens et les contrats de services rattachés ;
- frais divers de fonctionnement du service.

Dans le cadre du service commun, la CCPR s'engage - pour les communes participant au dispositif -, à assurer à titre gracieux la gestion administrative de l'agent du service commun et son encadrement.

4.2. La détermination des unités de fonctionnement

Une unité correspond à une utilisation du service commun par la collectivité bénéficiaire. L'unité retenue est l'heure de mise à disposition. Seules les heures réellement effectuées par l'agent du service mutualisé en communes seront facturées à celles-ci.

Un état annuel devra dresser la liste des recours au service, convertis en unités de fonctionnement, sur la base des états annuels dressés par le responsable du Service, et validés par le Maire ou son représentant bénéficiaire.

4.3. Modalités de versement du remboursement

Le coût unitaire prévisionnel sera porté par la CCPR à la connaissance de la commune, chaque année, avant la date d'adoption du budget, prévue à l'article L. 1612-2 du CGCT, soit avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

Pour l'année de signature de la présente convention, le coût unitaire est porté à la connaissance de la commune, dans un délai de trois mois à compter de la signature de ladite convention. Le coût unitaire définitif de l'année N sera déterminé lors de l'approbation du Compte Administratif de l'année N, c'est-à-dire avant le 30 juin de l'année N+1. Une régularisation portant sur le montant définitif du remboursement pour l'année N sera alors transmise à la commune.

Pour les communes, ce remboursement se fera par imputation sur l'attribution de compensation prévue à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts. Le calcul du coefficient d'intégration fiscale fixé à l'article L. 5211-30 du CGCT prend en compte cette imputation.

4.4. Délai de remboursement

Le remboursement se fera en même temps que le traitement des attributions de compensation en fonction des heures mensuelles de mise à disposition et le coût unitaire de fonctionnement fixé à l'année N-1.

Une régularisation portant sur le montant définitif du remboursement de l'année N sera transmise à la commune bénéficiaire après l'adoption du Compte Administratif de l'année N, c'est-à-dire avant le 30 juin de l'année N+1. Cette régularisation sera impactée sur le montant mensuel de l'attribution de compensation du mois de décembre de l'année N+1.

ARTICLE 5 : DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU SERVICE COMMUN

Un comité de suivi est créé. Il s'intègre à la commission « culture et communication » ou « finances et tourisme ».

L'instance de suivi sera chargée :

- de réaliser un rapport annuel de la mise en œuvre de la présente convention, annexe au rapport d'activité des différentes collectivités. Ce rapport est intégré, ou annexé, au rapport annuel d'activité de la CCPR visé par l'article L. 5211-39, alinéa 1er, du CGCT ;
- d'examiner les conditions financières de ladite convention, avec notamment la détermination du coût unitaire de fonctionnement annuel ;
- le cas échéant, être force de proposition pour améliorer la mutualisation du service entre la CCPR et les communes intéressées.

Article 6 : RESIDENCE ADMINISTRATIVE DU SERVICE COMMUN

La résidence administrative du service commun pourra être située, soit au siège de la CCPR, soit dans l'une quelconque des communes membres en fonction des locaux disponibles.

ARTICLE 7 : ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION ET DUREE

La présente convention entrera en vigueur à partir de la date de sa signature par les deux parties, pour une durée indéterminée.

Elle pourra être modifiée, par voie d'avenant envoyé en recommandé avec accusé de réception avec un préavis de 6 mois, accepté par les deux parties.

ARTICLE 8 : DÉNONCIATION DE LA CONVENTION

Dans le cadre du principe de libre administration des collectivités territoriales qui est consacré par la Constitution en son article 72, la sortie du service commun est possible.

Toutefois, l'esprit communautaire qui a présidé à sa création consacre également la responsabilité partagée de ce service entre la commune et la CCPR. Par conséquent, en cas de rupture de la convention, il est prévu :

- que la sortie du service mutualisé ne pourra être effective qu'à la fin de l'année comptable engagée, après l'expiration du délai de préavis ;
- que la commune ne pourra plus en bénéficier par la suite ;

- que s'agissant des conséquences financières, la commune devra s'acquitter d'un ticket de sortie dont le montant est égal au coût de fonctionnement du service sur une année pour la commune, conformément au dernier compte administratif validé ;

Le conseil communautaire se garde également le droit de déroger aux pénalités dues par délibération et pour circonstance exceptionnelle au niveau de la commune.

ARTICLE 9 : DIFFERENDS/ LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Tous les litiges concernant l'application de la présente convention relèvent de la seule compétence du tribunal administratif de Strasbourg, dans le respect des délais de recours.

Fait à, le, enexemplaires.

Pour la Communauté de communes du Pays de
Ribeauvillé
Monsieur Umberto STAMILE

Président

Pour la commune de

Monsieur / Madame

Maire

Rénovation de la toiture et ravalement des façades de la mairie (bâtiment A) _ tranche 4

AVENANT N°01

Lot 1 : ECHAFAUDAGE

Maître d'Ouvrage

Ville de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 50037 - 68152 RIBEAUVILLE Cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur : Jean-Louis CHRIST - Maire de Ribeauvillé.

Maître d'œuvre : Agence NAOS Architecture - Monsieur Jean Sittler
19, rue de Dunkerque - 67000 STRASBOURG

Titulaire du marché : KAPP Echafaudages _6 Rue de Rouen _67000 STRASBOURG

Procédure de marché

Marché de travaux à procédure adaptée en application des articles L. 2123 -1 ; R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP.
Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions spécifiées ci-après.

Article 1 : Objet de l'Avenant

Travaux d'extension au bâtiment B, jouxtant le bâtiment A (le bâtiment principal)

Devis de travaux supplémentaires daté du 24 mai 2022 (montant 2.060,04 € ht)

Installation d'un échafaudage avec accès comprenant transport, montage et démontage

Article 2 : Nouveau montant du marché

Du fait du présent avenant, le montant du marché est porté à :

Marché :	18.546,81 € HT	22.256,17 € TTC
Avenant n°1	2.060,04 € HT	2.472,05 € TTC
Nouveau montant :	20.606,96 € HT	24.728,22 € TTC

Article 3 : Dispositions du marché

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent en vigueur.

Article 4 : Exécution de l'Avenant

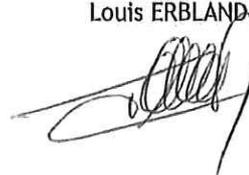
Le présent avenant établi en 1 exemplaire ne sera conclu définitivement et ne pourra recevoir exécution qu'après son approbation par l'autorité de tutelle. La signature des deux parties fait acte de notification.

Fait à Ribeauvillé le29/06/22.....

L'entreprise, « lu et approuvé »
(Cachet + signature)

KAPP ECHAFAUDAGES
SARL au Capital de 228 574 €
6, rue de Rouen
67000 STRASBOURG
Tél. : 03 88 61 91 21 - Fax : 03 88 61 77 98

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Louis ERBLAND



KAPP Échafaudages

S.A.R.L. au capital de 220.674 €

6 RUE DE FROUEN • 67000 STRASBOURG • TÉLÉPHONE 03 88 61 91 21
DEVIS • ÉTUDES • MONTAGE • VENTE • SYSTEME LAYHER

R.C.S. B 342 623 816
SIRET 342 623 816 00010
APE 452 T - Lieu de juridiction Strasbourg
N° TVA intracommunautaire : FR 96 342 623 816 00010

BTP BANQUE Strasbourg 300 1236 G001
CCM Strasbourg-Neudorf 00044697145

Télécopie 03 88 61 77 98
Email : info@kapp-echafaudages.fr
Site Internet : www.kapp-echafaudages.fr

VILLE DE RIBEAUVILLE

2 place de l'Hôtel de Ville
BP 50037
68152 RIBEAUVILLE Cedex

Devis N° : 22176

STRASBOURG, le 24 mai 2022

Concerne : Installation d'un échafaudage avec accès comprenant transport, montage et démontage.
Chantier : Mairie - Bâtiment B côté cour façade Ouest
68150 RIBEAUVILLE

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
Echafaudage jusqu'à +1m / gouttière	M ²	130,20	10,20	1 328,04
Tunnel de protection	Fft	1,00	200,00	200,00
Protection sous l'échafaudage	MI	9,00	35,00	315,00
Encorbellement au niveau de la gouttière + réhausse sur le chiens assis	MI	15,50	14,00	217,00

Total H.T.	2 060,04
Total T.V.A. 20,00 %	412,01
TOTAL TTC (Euro)	2 472,05

En cas d'accord, veuillez nous retourner un
exemplaire daté et signé.

Devis N° 22176 VILLE DE RIBEAUVILLE

Acompte de 30% à la commande

A : le : / /

Signature Client :

Rénovation de la toiture et ravalement des façades de la mairie (bâtiment A) _ tranche 4

AVENANT N°01

Lot 02 : RESTAURATION DE LA CHARPENTE

Maître d'Ouvrage

Ville de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 50037 - 68152 RIBEAUVILLE Cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur : Jean-Louis CHRIST - Maire de Ribeauvillé.

Maître d'œuvre : Agence NAOS Architecture - Monsieur Jean Sittler
19, rue de Dunkerque - 67000 STRASBOURG

Titulaire du marché : BOIS et TECHNIQUES SAS_19 Rue de l'Industrie ZI_68360 SOULTZ

Procédure de marché

Marché de travaux à procédure adaptée en application des articles L. 2123 -1 ; R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP.
Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions spécifiées ci-après.

Article 1 : Objet de l'Avenant

Travaux d'extension au bâtiment B (côté cour uniquement), jouxtant le bâtiment A (le bâtiment principal)

Devis n° D-220274 - travaux supplémentaires relatif au bâtiment B, daté du 28/05/2022 (montant 1.971,62 € ht)
Reprise des ouvertures des lucarnes bât. B

Article 2 : Nouveau montant du marché

Du fait du présent avenant, le montant du marché est porté à :

Marché :	66.612,57 € HT	79.935,08 € TTC
Avenant n° 1	1.971,62 € HT	2.365,94 € TTC
Nouveau montant :	68.584,19 € HT	82.301,02 € TTC

Article 3 : Dispositions du marché

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent en vigueur.

Article 4 : Exécution de l'Avenant

Le présent avenant établi en 1 exemplaire ne sera conclu définitivement et ne pourra recevoir exécution qu'après son approbation par l'autorité de tutelle. La signature des deux parties fait acte de notification.

Fait à Ribeauvillé le09/05/22.....

L'entreprise, « lu et approuvé »
(Cachet + signature)

lu et approuvé
bois & techniques

Rue de l'Industrie - SOULTZ - 03 89 53 36 58
contact@bois-techniques.fr - 893 822 841

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Louis ERBLAND





Renforcement Structures Bois - Transformation de Charpentes, Bois massifs et lamellé collé
 Réparation par résine Epoxy - Etayage Vérinage - Colombages anciens
 Lucarnes, Bardages, Terrasses - Ossature Bois

Devis n° D-220274 du 28/05/2022

Chantier :

MAIRIE DE RIBEAUVILLE
 2 Place de l'Hotel de Ville - BP 50037
 68150 RIBEAUVILLE

VILLE DE RIBEAUVILLE
 A l'attention de RECCHIONE
 2 Place de l'Hotel de Ville
 BP 50037
 68150 RIBEAUVILLE

Travaux : REFECTION DE LA TOITURE ET RAVALEMENT

BATIMENT B Charpente

N°	Désignation	Qté	U	PUHT	Montant H.T
1	Reprise des ouvertures des lucarnes Bat B				1 971,62
1.1	Fabrication pose Poteaux bois et traverses des lucarnes rampantes + chevrons toitures	2,000	U	800,00	1 600,00
1.2	Fourniture Bois secs bati ouverture lucarne 0.20 x 0.20 -7.50 ml	0,300	m3	562,00	168,60
1.3	Fourniture Bois secs planches de rives chien assis 0.15 x 0.03 - 2 ml	0,081	m3	562,00	45,52
1.4	Fourniture Bois Lamellé collé GL24 15/15 long 8 ml Chevrons Lucarnes (chiens assis)	0,180	m3	875,00	157,50

NOTA :

Dans le respect des modes opératoires liés à la profession et la garantie d'une stabilité dans le temps des ouvrages livrés nous fournirons les bois sec ou lamellés collé adaptés à la rénovation de vos éléments de charpente

Devis (EUR)

Total H.T	1 971,62
TVA	394,32
Total T.T.C	2 365,94

% TVA	Base	Total TVA
20,00	1 971,62	394,32

Validité du devis : 28/06/2022

Mode de règlement : Règlement par virement

Conditions de règlement :

- 30.00% à la signature, soit 709,78 EUR TTC

Délai de règlement : Règlement comptant

Devis n° D-220274
 Signature précédée de la mention "lu et approuvé".

Conformément à la réglementation et au décret n°2020-1817 Loi Anti-gaspillage et Economie circulaire Bois & Techniques s'engage à reprendre l'ensemble des déchets générés pendant la durée de votre chantier. En interne, nous appliquons une gestion rigoureuse dans nos 5 bennes de tris à des fins de recyclage. Actuellement nous confions ces recyclages à la société SUEZ.

Signature Entreprise



Rénovation de la toiture et ravalement des façades de la mairie (bâtiment A) _ tranche 4

AVENANT N°01

Lot 03 : Remplacement de la couverture Tuiles

Maître d'Ouvrage

Ville de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 50037 - 68152 RIBEAUVILLE Cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur : Jean-Louis CHRIST - Maire de Ribeauvillé.

Maître d'œuvre : Agence NAOS Architecture - Monsieur Jean Sittler
19, rue de Dunkerque - 67000 STRASBOURG

Titulaire du marché : BILZ COLMAR_ 7, rue Edouard Branly _68000 COLMAR

Procédure de marché

Marché de travaux à procédure adaptée en application des articles L. 2123 -1 ; R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP.
Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions spécifiées ci-après.

Article 1 : Objet de l'Avenant

Travaux d'extension au bâtiment B (côté cour uniquement), jouxtant le bâtiment A (le bâtiment principal)

Devis n° 2022 04 30 - travaux supplémentaires daté du 27/04/2022 (montant 12.056,40 € ht)

Rénovation de la toiture

Article 2 : Nouveau montant du marché

Du fait du présent avenant, le montant du marché est porté à :

Marché :	90.246,65 € HT	108.295,98 € TTC
Avenant n°1	12.056,40 € HT	14.467,68 € TTC
Nouveau montant :	102.303,05 € HT	122.763,66 € TTC

Article 3 : Dispositions du marché

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent en vigueur.

Article 4 : Exécution de l'Avenant

Le présent avenant établi en 1 exemplaire ne sera conclu définitivement et ne pourra recevoir exécution qu'après son approbation par l'autorité de tutelle. La signature des deux parties fait acte de notification.

Fait à Ribeauvillé le 29/05/22

L'entreprise, « lu et approuvé »
(Cachet + signature)



Couverture : Zinguerie
7 rue Edouard Branly - Z.I.E.
68014 COLMAR
Tél.: 03 89 41 62 83
bilzcolmar@hotmail.fr

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Louis ERBLAND



COUVERTURE - ZINGUERIE
ETANCHÉITÉ

Z.I. Est - 7, rue E. Branly - BP 11413
68014 Colmar Cedex
Tél. 03 89 41 62 83
Mail: bilzcolmar@hotmail.fr



COMMUNE DE RIBEAUVILLE
Place de l'Hôtel de Ville
BP 50037

68150 - RIBEAUVILLE

Réf. MB.C

Colmar le 27 avril 2022

DEVIS N° 2022 04 30

Concerne:

Rénover la façade et la toiture du bâtiment B - côté cour.

Rénovation toiture et ravalement des façades

LOT 3: COUVERTURE

VILLE: fourniture tuiles	U	4600,00	1,17	5382,00 P.M
VILLE: fourniture tuiles à couper	U	209,00	1,17	244,53 P.M
VILLE: fourniture tuiles chatières	U	20,00	14,50	290,00 P.M
VILLE: fourniture tuiles faitières	U	51,00	4,95	252,45 P.M
VILLE: fourniture liteaux section 4/6 (7ml/m2)	m3	1,64	35,00	57,40 P.M
Approvisionnement des matériaux	fft	1,00	200,00	200,00 P.M
Sécurité des travailleurs	fft	1,00	200,00	200,00 P.M
Dépose sans soins de la couverture tuile				
(versant ouest: 1 pan)	m2	114,00	13,80	1573,20
Dépose de la zinguerie	ens	1,00	200,00	200,00
Bâchage provisoire	fft	1,00	420,00	420,00
Repose de la couverture tuile (sans lattis)	m2	114,00	60,00	6840,00
Pose de tuiles chatières moulées main	U	6,00	10,00	60,00
Tuiles faitières	ml	18,00	40,00	720,00



EURL BILZ COUVERTURE - MAISON FONDÉE EN 1900

SARL au capital de 270.000 € - BIRET 791 409 866 000 14 - APE 4391 B - RCS Colmar B - N° Intracommunautaire FR 41791499666 C00 14
Banque Populaire Colmar FR76 1470 750891702168 5742 330 - Crédit Mutuel: 10278 03202 00020360501 29



Mise en place écran sous toiture	m2	114,00	13,80	1573,20
Mise en œuvre des lattes toiture	m2	114,00	5,00	570,00
Mains courantes zinc en périphérie des chiens assis	ml	4,00	25,00	100,00
TOTAL HORS TAXE				12 056,40 €
TVA 20%				2 411,28 €
TOTAL TTC en Euros				14 467,68 €

A nous retourner daté et signé avec mention "Bon pour commande de travaux"



Couverture - Zinguerie
 7 rue Ed. Branly - Z.I.E.
 68014 COLMAR
 Tél.: 03 83 71 62 83
 bilzcolmar@hotmail.fr

Rénovation de la toiture et ravalement des façades de la mairie (bâtiment A) _ tranche 4

AVENANT N°01

Lot 04 : Restauration pierre – Crépissage

Maître d'Ouvrage

Ville de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 50037 - 68152 RIBEAUVILLE Cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur : Jean-Louis CHRIST - Maire de Ribeauvillé.

Maître d'œuvre : Agence NAOS Architecture - Monsieur Jean Sittler
19, rue de Dunkerque - 67000 STRASBOURG

Titulaire du marché : Soc Nouvelle CHANZY PARDOUX_ 19 Rte d Eschau_ 67400 Illkirch Graffenstaden

Procédure de marché

Marché de travaux à procédure adaptée en application des articles L. 2123 -1 ; R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP.
Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions spécifiées ci-après.

Article 1 : Objet de l'Avenant

Travaux d'extension au bâtiment B (côté cour uniquement), jouxtant le bâtiment A (le bâtiment principal)

Devis n° 102800/05/22/106 - travaux supplémentaires, daté du 13/05/2022 (montant 9.834,48 € ht)
Rénovation de la façade bâtiment B.

Travaux complémentaires sur marché initial, bâtiment A (le bâtiment principal)

Devis de travaux supplémentaires établi par CHANZY-PARDOUX (montant 5.729,50 € ht)

Ce devis est un bilan financier et une récapitulation des travaux en plus et en moins concernant la réfection des façades.

Il comprend également des travaux non prévus au marché et qui se sont avérés nécessaires après inspection et sondage depuis l'échafaudage

Soit un total de 15.563,98 € HT + 3.112,80 € tva = 18.676,78 € ttc

Article 2 : Nouveau montant du marché

Du fait du présent avenant, le montant du marché est porté à :

Marché :	41.656,31 € HT	49.987,57 € TTC
Avenant n°1	15.563,98 € HT	18.676,78 € TTC
Nouveau montant :	57.220,29 € HT	68.664,35 € TTC

Article 3 : Dispositions du marché

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent en vigueur.

Article 4 : Exécution de l'Avenant

Le présent avenant établi en 1 exemplaire ne sera conclu définitivement et ne pourra recevoir exécution qu'après son approbation par l'autorité de tutelle. La signature des deux parties fait acte de notification.

Fait à Ribeauvillé le 29/05/2022

L'entreprise, « lu et approuvé »
(Cachet + signature)


CHANZY-PARDOUX
Restauration de Monuments Historiques
19, route d'Eschau
67400 ILLKIRCH - GRAFFENSTADEN
Tel. 03 80 40 33 00 - Fax 03 80 40 09 06

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Louis ERBLAND



Correspondance à adresser à :
CHANZY PARDOUX MONUMENTS HISTORIQUES
 19, route d'Eschau
 67400 Illkirch Graffenstaden
 Tél : 03 90 40 33 80
 Fax : 03 90 40 09 06
 illkirch.chanzy-pardoux@vinci-construction.fr

Mairie de Ribeauvillé

/ DA

Correspondant : Lisa PERRU

SIRET :

Illkirch-Graffenstaden, le 13 mai 2022

DEVIS N° 102800/05/22/106

Objet de la commande *RIBEAUVILLE - Mairie*
Travaux supplémentaires : façade du bâtiment B (côté cour uniquement)

Montant H.T. de la commande 9 834,48 €

N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
1.	Protection des travailleurs pour intervention sur lucarnes	ft	1,00	362,00	362,00
2.	Décapage des anciennes peintures de façade	m2	71,20	37,50	2 670,00
3.	Sondage de l'enduit existant sur façades	m2	71,20	4,50	320,40
4.	Repiquage partiel de l'enduit sur façades	m2	18,00	36,40	655,20
5.	Piquage des Jouées de lucarne	m2	2,80	36,40	101,92
6.	Traitement des joints de maçonnerie pourris	ml	33,00	9,80	323,40
7.	Traitement des fissures dans l'enduit en façades	ml	5,00	42,60	213,00
8.	Enduit à la chaux pour réparation	m2	18,00	77,40	1 393,20
9.	Enduit à la chaux sur Jouées de lucarnes (par lucarne)	u	2,00	350,00	700,00
10.	<u>Nettoyage, réparation et remise en peinture des encadrements et bandeaux en grès des Vosges</u>				
10.1	Nettoyage de grès par hydrogommage	m2	47,84	12,10	578,86
10.2	Bouchon sur parement mouluré dlm 20/20cm	pce	2,00	219,00	438,00
11.	Mortier de rejointement pour grès	ml	30,00	14,20	426,00
12.	Ragréage au mortier pierre	u	40,00	29,00	1 160,00

CHANZY PARDOUX
 41 rue Georges Clémenceau
 57130 Ars-sur-Moselle
 Tél : 03 87 60 77 00
 Fax : 03 87 60 99 00

S. à R.L. au capital de 238 650 Euros
 RCS METZ 322 464 447 - SIRET : 322 464 447 00125 - APE 4120 B - TVA : FR 34322464447



N°	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.
13.	Extractions métalliques	u	25,00	14,50	362,50
14.	Consolidation au silicate d'éthyle en recherche	m2	2,00	65,00	130,00
TOTAL HT					9 834,48
TVA 20 %					1 966,90
TOTAL TTC					11 801,38

Valeur : mai-22
Validité 90 jours

Le Client
"Bon pour accord"

Christophe BERLEMONT
Responsable d'agence

CHANZY PARDOUX

Restauration de Monuments Historiques
19, route d'Eschau
67400 ILLKIRCH-SCHAFFENSTADEN
Tél. 03 90 40 33 80 - Fax 03 90 40 09 06

DEVIS établi par CHANZY-PARDOUX le 10/05/2022

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	Quantité BPU	Prix Unitaire	Produit	Quantité réalisée	Montant Total
1	Protection personnel pour intervention sur lucarnes et cheminées	ft	1,00	708,00 €	708,00 €	1,00	708,00 €
2	Nettoyage perron nord (eau claire et brossage)	ft	1,00	253,00 €	253,00 €	1,00	253,00 €
3	Décapage des anciennes peintures de façade	m2	313,50	37,50 €	11 756,25 €	313,50	11 756,25 €
4	Sondage enduit existant (martèlement + traçage à la craie des zones à piquer + relevé contradictoire avec l'architecte)	m2	313,50	4,50 €	1 410,75 €	313,50	1 410,75 €
5	Piquage en recherche des enduits sur façade (10% provision qui sera facturé selon métré réel) + piquage cheminées + piquage jouées de lucarnes	m2	42,99	36,40 €	1 564,84 €	42,99	1 564,84 €
6	Traitement des joints de maçonnerie (définition avec l'architecte des joints concernés + piquage sur 5 à 6cm + bourrage au mortier de chaux) (sera facturée au métré réel)	ml	100,00	9,80 €	980,00 €	100,00	980,00 €
7	Traitement des fissures dans l'enduit en façade (sciage + soie de verre + pâte époxydique) (sera facturée au métré réel)	ml	100,00	42,60 €	4 260,00 €	20,00	852,00 €
8	Enduit à la chaux pour réparation	m2	42,99	77,40 €	3 327,43 €	42,99	3 327,43 €
9	Nettoyage, réparation et remise en peinture des encadrements en grès des Vosges						
10	Nettoyage de grès par hydrogommage	m2	521,16	12,10 €	6 306,04 €	521,16	6 306,04 €
11	Bouchon sur parement uni dlm 10/10cm (décompté au métré réel)	pce	10,00	101,00 €	1 010,00 €	1,00	101,00 €
12	Bouchon sur parement mouluré dlm 10/10cm (décompté au métré réel)	pce	10,00	202,00 €	2 020,00 €	1,00	202,00 €
13	Bouchon sur parement uni dim 20/20cm (décompté au métré réel)	pce	10,00	145,00 €	1 450,00 €	1,00	145,00 €
14	Bouchon sur parement mouluré dim 20/20cm (décompté au métré réel)	pce	10,00	219,00 €	2 190,00 €	1,00	219,00 €
15	Mortier de rejointoiement pour grès (métré réel)	ml	100,00	14,20 €	1 420,00 €	100,00	1 420,00 €
16	Travaux imprévus supplémentaires (3000€ Imposés)	Ft	1,00	3 000,00 €	3 000,00 €		
	<u>Travaux complémentaires:</u>						
A	Extractions métalliques	pce	226,00	14,50 €		226,00	3 277,00 €
B	Ragréages au mortier minéral	pce	478,00	29,00 €		478,00	13 862,00 €
C	Dépose des protections anti pigeons	ml	19,00	18,50 €		19,00	351,50 €
D	Consolidation au silicate d'éthyle en recherche	m²	10,00	65,00 €		10,00	650,00 €

vu à Strasbourg, le 16/06/2022

NAOS architecture sàrl
19, rue de Dunkerque - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 61 55 92 - Fax : 03 88 61 49 49

Ensemble cumulé H.T.	41 656,31	47 385,81 €
Déduire Marché H.T.		-41 656,31 €
Plus value marché H.T.		5 729,50 €
T.V.A. 20 %		1 145,90 €
MONTANT T.T.C.		6 875,40 €

Rénovation de la toiture et ravalement des façades de la mairie (bâtiment A) _ tranche 4

AVENANT N°01

Lot 05 : Ravalement des façades

Maître d'Ouvrage

Ville de Ribeauvillé - 2, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 50037 - 68152 RIBEAUVILLE Cedex

Représentant du pouvoir adjudicateur : Jean-Louis CHRIST - Maire de Ribeauvillé.

Maître d'œuvre : Agence NAOS Architecture - Monsieur Jean Sittler
19, rue de Dunkerque - 67000 STRASBOURG

Titulaire du marché : DECOPEINT_2, rue Mathis _67840 KILSTETT

Procédure de marché

Marché de travaux à procédure adaptée en application des articles L. 2123 -1 ; R. 2123-4 et R. 2123-5 du CCP.
Il a été convenu d'établir un avenant au marché susvisé et dans les conditions spécifiées ci-après.

Article 1 : Objet de l'Avenant

Travaux d'extension au bâtiment B (côté cour uniquement), jouxtant le bâtiment A (le bâtiment principal)

Devis n° 102800/05/22/106 - travaux supplémentaires, daté du 13/05/2022 (montant 9.834,48 € ht)

Rénovation de la façade bâtiment B.

Article 2 : Nouveau montant du marché

Du fait du présent avenant, le montant du marché est porté à :

Marché :	10.238,78 € HT	12.286,54 € TTC
Avenant n°1	2.310,80 € HT	2.772,96 € TTC
Nouveau montant :	12.549,58 € HT	15.059,50 € TTC

Article 3 : Dispositions du marché

Toutes les clauses et autres dispositions du marché restent en vigueur.

Article 4 : Exécution de l'Avenant

Le présent avenant établi en 1 exemplaire ne sera conclu définitivement et ne pourra recevoir exécution qu'après son approbation par l'autorité de tutelle. La signature des deux parties fait acte de notification.

Fait à Ribeauvillé le 29/06/22

L'entreprise, « lu et approuvé »
(Cachet + signature)

Pour le Maire
L'Adjoint délégué
Louis ERBLAND

Entreprise de peinture
DECOPEINT
2 rue Mathis
67840 KILSTETT
Tel. 03 88 18 66 88
Fax 03 88 81 46 88





PEINTURE GENERALE - DECORATION - ECHAFAUDAGE - TECHNIQUES A L'ANCIENNE
RESINES DE SOL - TENTURE - CREPIS DECORATIFS
REVETEMENTS MURAUX EN TOUS GENRES - IMPERMEABILITE

DEVIS N° 2205001

VILLE DE RIBEAUVILLE

2, place de l'Hôtel de Ville
BP 50037
68150 RIBEAUVILLE

Kilstett, le 02 mai 2022.

Nos réf. MM/GW

Objet Travaux supplémentaires - Façade cour Bâtiment B
Base prix marché

Concerne RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE A RIBEAUVILLE (PHASE 4) - LOT 05

DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE DES TRAVAUX

POS.	DESIGNATION DES TRAVAUX	U	QTE	PU H.T €	TOTAL H.T. €
I.	<u>FACADE</u>				
a.	Application d'un régulateur de fond	m ²	71,20	3,00	213,60 € 4
b.	Peinture minérale de façade à base de silice colloïdale	m ²	71,20	14,00	996,80 € 4
II.	<u>JOUES LUCARNES</u>				
a.	Application d'un régulateur de fond puis peinture minérale	u	4,00	150,00	600,00 € 4
III.	<u>BOISERIES (Volets et poutres, poteaux, chiens assis)</u>				
a.	Ponçage puis application de 2 couches de lasure	m ²	27,80	18,00	500,40 € 4

			TOTAL HT	2 310,80 €
Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	TOTAL GENERAL HT	2 310,80 €
0,00	19,60 (1)	0,00	Montant T.V.A.	462,16 €
0,00	5,50 (2)	0,00		
0,00	7,00 (3)	0,00		
2 310,80	20,00 (4)	462,16	Montant T.T.C.	2 772,96 €
0,00	10,00 (5)	0,00		

Nos conditions :

30% à la commande
50% en cours de construction
Solde à réception de facture définitive

ASSURANCE PROFESSIONNELLE :
Contrat n° AN 823 465 - Compagnie GENERALI
Couverture géographique des garanties NATIONAL (France)
Courtier ORA 17d rue de Molsheim 67008 STRASBOURG

Nous vous remercions de nous avoir consulté.

Pour votre accord, veuillez nous retourner la copie jointe datée et signée.

L'acceptation du présent devis emporte acceptation expresse et sans réserves des conditions générales de vente figurant au verso.

Vous bénéficiez d'une TVA à 10% ?

N'oubliez pas de nous retourner l'attestation ci-jointe dûment complétée et signée.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Direction des Affaires Juridiques

PROCES-VERBAL COMMISSION D'EXAMEN DES OFFRES (la C.E.O émet un avis)

En référence au document de C.E.O établi le 20 septembre 2018, délibéré par le conseil municipal au mois octobre 2018.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

Mairie de Ribeaupillé - 2, place de l'Hôtel de Ville – B.P. 50037 – 68152 RIBEAUVILLE Cedex
Téléphone 03.89.73.20.00 – Télécopie 03.89.73.37.18

Numéro SIRET : 21680269400010

Adjudicateur du marché : le Maire – Jean-Louis CHRIST

B - Objet de la consultation.

2^{ème} C.E.O _ Présentation des AVENANTS aux marchés de travaux

Rénovation de la toiture et ravalement des façades de la mairie

Objet des avenants : extension des travaux au bâtiment B (travaux similaires)

- LOT 1 : Echafaudage
- LOT 2 : Restauration de la charpente
- LOT 3 : Remplacement de la couverture Tuiles
- LOT 4 : Restauration pierre – Crépissage
- LOT 5 : Ravalement des façades

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

- Publicité : sans objet
- Date et heures limites de réception des offres : sans objet
- Délai de validité des offres : sans objet
- Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI

D - Composition de la commission d'examen des offres

Date de la réunion le :29/06/22.....

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
FUCHS Henri	Adjoint au maire	T
PFETTER Joseph	Conseiller municipal	T
STOQUERT Laurette	Adjointe au maire	S
CARIST Jean-Louis	Maire	T
ERBLAND Louis	Adjoint au maire	T
ERNEZ Joël	Conseil Municipal	T

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
DABET Mathieu	DST

Autres membres participatifs :

- Architecte Monsieur Jean SITTLER
 GECOBAT_économiste _ Monsieur GRAYER

E - Fonctionnement de la commission d'examen des offres.

- Le quorum est atteint : OUI NON
La Commission d'Examen des offres : Peut Ne peut pas valablement délibérer.

■ **Secrétariat de la commission d'examen des offres :**

(Indiquer les noms, prénom, grade et qualité de(s) l'agent(s) chargé(s) du secrétariat de la commission d'examen des offres.)

- Directeur Général des Services – Monsieur David FESSELET
 Responsable des finances – Monsieur Patrice HUNSINGER
 Responsable des marchés publics – Monsieur Oscar RECCHIONE
 Directeur des Services Techniques – Monsieur Mathieu DABET

F – PRESENTATION ET VALIDATION DES AVENANTS

LOT 1 : Echafaudage

Entreprise : KAPP ECHAFAUDAGE _ montant :2060,04.....€ht

- Résultat des votes : (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :6..... Contre : Abstentions :

LOT 2 : Restauration de la charpente

Entreprise : BOIS ET TECHNIQUES _ montant :1371,62.....€ht

■ Résultat des votes : (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

LOT 3 : Remplacement de la couverture Tuiles

Entreprise : BILZ COUVERTURE _ montant :12.056,40.....€ht

■ Résultat des votes :

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

LOT 4 : Restauration pierre – Crépissage

Entreprise : CHANZY PARDOUX _ montant :15.563,98.....€ht

■ Résultat des votes :

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

LOT 5 : Ravalement des façades

Entreprise : DECOPEINT _ montant :2312,80.....€ht

■ Résultat des votes : (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

LOT 6 : plâtrerie

Entreprise : WEREY PLATRE _ montant :€ht

■ Résultat des votes : (Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :	Contre :	Abstentions :
--------------	----------------	---------------------

G – Décision d'acceptation ou de rejets d'avenants.

.....Avenants acceptés.....
.....

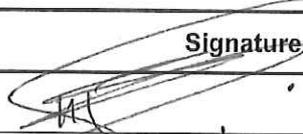
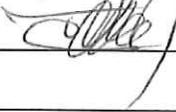
■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

Pour :6.....	Contre :	Abstentions :
--------------------	----------------	---------------------

H - Signature des membres de la commission d'examen des offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'examen des offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
FECETS Heurti	
PFEIFFER Joseph	
STOPVORI Jean-Luc	
ERMEL Cole	
CHAIST J.L.	
ERBLAND Louis	



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de RIBEAUVILLE
2 place Hôtel de Ville
68152 RIVBEAUVILLE

B - Identification du titulaire du marché public

Entreprise JAMES
26 rue de la libération
50370 BRECEY

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
Centre équestre de Ribeauvillé
Lot n° 3 4 Charpente couverture

■ **Date de la notification du marché public :** 11/10/2021

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 619 078.85 €
- Montant TTC : 742 894.62 €

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Suivant

- devis av N°1 pour bardage complémentaire entre manège en remplacement du mur parpaing
 - o d'un montant de 13 300.00 € HT
- devis av N°2 pour bardage complémentaire à clairevoie entre rampants de toiture
 - o d'un montant de 15 329.00 € HT
- devis av N°3 pour déviation des pieds de chute et modification des descentes EP
 - o d'un montant de 4 514.00 € HT

soit un total de 33 143.00 ht + 6 628.60 tva = 39 771.60 ttc

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %

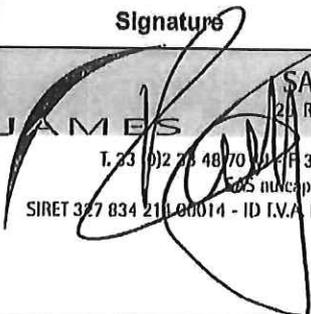
¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- Montant HT : 33 143.00 €
- Montant TTC : 39 771.60 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 5.35 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 652 221.85 €
- Montant TTC : 782 666.22 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
RATS Olivier - Directeur		

SAS. A JAMES
21 Rue de la Libération
50370 BRÉCEY
T. 33 (0)2 33 48 70 33 (C) 2 33 48 08 01
505 municipal le 2 407 600 €
SIRET 327 834 214 00014 - ID T.V.A. FR 00 327 834 214

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Ribeaupierre, le 29/06/22

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué
Olivier BIRBLAND




Claude PENLOUP
Architecte D.R.L.G.
32, Av. Jean-Jaures 18000 BOURGES
Tél. 02 48 65 32 45 - Fax 02 48 24 00 74
7, rue Française 75002 PARIS
Tél. 01 44 08 54 58
penloup@olp-internet.fr

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

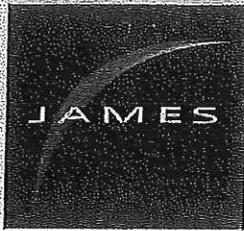
■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.



La griffe du bâtisseur

Le 05 mai 2022

Ville de Ribeaupillé
2 place de l'Hôtel de Ville
BP 50037
68152 RIBEAUVILLE CEDEX
Tél : 03 89 73 20 00

Affaire suivie par Philippe DOLIN

Port : 06 07 24 37 92

Ref : PhD

Objet : *Extension du Centre Equestre*

Lieu dit "Steinkreuzmatien"

68150 RIBEAUVILLE

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES à la demande de la MO

Caractéristiques du projet :

Suivant plans et CCTP du DCE

MAIRIE DE
12 MAI 2022
RIBEAUVILLE

M: Claude Penloup
Architecte
32, rue Jean Jaurès
18000 BOURGES
Tél : 02 48 65 32 45
Email : penloup@club-internet.fr

Le client reconnaît avoir pris connaissance
des CGV jointes et les avoir acceptées



Travaux complémentaires

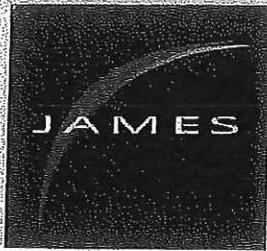
Soumis à validation du client et de la MO

Bardage complémentaire en long pan séparatif manège écurie

Fourniture et pose d'une ossature en sapin massif raboté support de bardage clins entre manège et écurie de + 1,30 m à + 2,65 m	92,00 m ²	3 312,00 €
Bardage en douglas, profil Line, teinte Originel classe 3, l section 20x125 de chez Silverwood en pose verticale à la pointe inox .	92,00 m ²	7 268,00 €
Perçement des poteaux IPE à la perceuse magnétique sur site	1,00 Ens	920,00 €
Reprise des plans de charpente pour bureau de contrôle et DOE	1,00 Ens	600,00 €
Transport des fournitures complémentaires 1/2 plancher	1,00 Ens	1 200,00 €
MONTANT DU DEVIS H.T.		13 300,00 €
TVA A 20 %		2 660,00 €
MONTANT DU DEVIS T.T.C.		15 960,00 €

NOTA

Les engins de levage et nacelles auront accès sur une plateforme stabilisée à l'intérieur du bâtiment et 3,00 m en périphérie.



La griffe du bâtisseur

Le 10 mai 2022

Ville de Ribearvillé
2 place de l'Hôtel de Ville
BP 50037
68152 RIBEAUVILLE CEDEX
Tél : 03 89 73 20 00

Affaire suivie par Philippe DOLIN

Port : 06 07 24 37 92

Ref : Ph D

Objet : Extension du Centre Equestre

Lieu dit "Steinkreuzmatien"

68150 RIBEAUVILLE

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES N°2 à la demande de la MO

Caractéristiques du projet :

Suivant plans et CCTP du DCE

MAIRIE DE

12 MAI 2022

RIBEAUVILLE

Mr Claude Penloup
Architecte
32, rue Jean Jaurès
18000 BOURGES
Tél : 02 48 65 32 45
Email : penloup@club-internet.fr

Le client reconnaît avoir pris connaissance
des CGV jointes et les avoir acceptées



Travaux complémentaires

Soumis à validation du client et de la MO

Bardage complémentaire entre les 2 toitures entre le manège et les écuries

Fourniture et pose d'une ossature en sapin massif raboté support de bardage claire voie composée de potelets suspendus aux fermes et lisses de bardage.	1,00 Ens	6 577,00 €
Bardage en douglas à claire voie, pose verticale à la pointe inox .	88,00 m ²	6 952,00 €
Reprise des plans de charpente pour bureau de contrôle et DOE	1,00 Ens	600,00 €
Transport des fournitures complémentaires 1/2 plancher	1,00 Ens	1 200,00 €
MONTANT DU DEVIS H.T.		15 329,00 €
TVA A 20 %		3 065,80 €
MONTANT DU DEVIS T.T.C.		18 394,80 €

NOTA

Les engins de levage et nacelles auront accès sur une plateforme stabilisée à l'intérieur du bâtiment et 3,00 m en périphérie.

REMARQUES

TRAITEMENT & FINITION

Produits de traitement : Sarpeco 9Plus et Xylophène EXO 1000

Produits de finition : Arvon 2000 D18-8 et Arvocryl

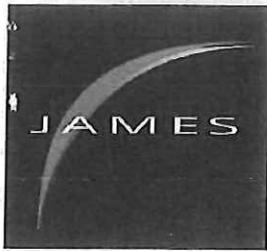
Les pièces en sapin massif sont rabotées (4 faces).

Les ferrures d'assemblage et la boulonnerie sont en acier galvanisé.

Les tiges d'ancrage fournies par nos soins seront scellées par le maçon suivant plan d'implantation de notre entreprise.

COUVERTURE & BARDAGE

Les surfaces de bardage seront révisables suivant le relevé de maçonnerie.



La griffe du bâtisseur

Le 30 mai 2022

Ville de Ribeaupillé
2 place de l'Hôtel de Ville
BP 50037
68152 RIBEAUVILLE CEDEX
Tél : 03 89 73 20 00

Affaire suivie par Philippe DOLIN

Port : 06 07 24 37 92

Ref :

Objet : Extension du Centre Equestre

Lieu dit "Steinkreuzmatien"

68150 RIBEAUVILLE

DEVIS DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

TRAVAUX COMPLEMENTAIRES N°3 à la demande de la MO

Caractéristiques du projet :

Suivant plans et CCTP du DCE

Mr Claude Penloup
Architecte
32, rue Jean Jaurès
18000 BOURGES
Tél : 02 48 65 32 45
Email : penloup@club-internet.fr

Le client reconnaît avoir pris connaissance
des CGV jointes et les avoir acceptées



Travaux complémentaires avenant N°3

Soumis à validation du client et de la MO

Déviations des pieds de chute des descentes EP

Fourniture et pose de 16 coudes diam 125 à 72°

MO de reprise de 8 descentes EP, adaptation des dauphins livrés et mis en place 1,00 Ens 1 785,00 €

Rappel suggestion techniques prévues au devis appel d'offres (mises en place pour respect des DTU)

Manège : + 5 DEP de 120 mm et dauphins 1,00 Ens 2 729,00 €

~~Ecurie : Agrandissement de 120 à 140 mm et ajout de 4 DEP de 140 + dauphins 1,00 Ens 1 584,00 €~~

MONTANT DU DEVIS H.T.	4514,00	6 098,00 €
TVA A 20 %	902,80	1 219,60 €

MONTANT DU DEVIS T.T.C.	5416,80	7 317,60 €
-------------------------	---------	-----------------------

NOTA

Les engins de levage et nacelles auront accès sur une plateforme stabilisée à l'intérieur du bâtiment et 3,00 m en périphérie.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de RIBEAUVILLE
2 place Hôtel de Ville
68152 RIVBEAUVILLE

B - Identification du titulaire du marché public

Entreprise PREST ELEC
2 voie romaine
68980 BEBLENHEIM

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
Centre équestre de Ribeauvillé
Lot n° 10 ELECTRICITE

■ **Date de la notification du marché public :** 11/10/2021

■ **Montant initial du marché public :**

- **Taux de la TVA :** 20 %
- **Montant HT :** 19 196.00 €
- **Montant TTC :** 23 035,20 €

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Suivant

- devis n°2019001619 pour modification de l'éclairage du manège, à savoir :
 - o Réalisation de 3 zones d'allumages répartis
 - o Réalisation d'une variation d'éclairage sur les lampes
 - o Renforcement de l'éclairage de la coursive pour assurer un niveau d'éclairage de 20 lux PMR
 - o d'un montant de **4 727.72 € HT**

- devis n°2019001550 pour l'alimentation individualisée des rideaux motorisés d'un montant de **1 645.69 € HT**

soit un total de 6 373.41 € ht + 1 274.68 € tva = 7 648.09 € ttc

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6 373.41 €
- Montant TTC : 7 648.09 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 33.20 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 25 569.41 €
- Montant TTC : 30 683.29 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
COLAIANNI SILVIO	BEBLENHEIM	<p>PREST'ELEC 2 Voie Romaine 68980 BEBLENHEIM Tél. 03.89.49.03.73</p> 

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Ribeaupville, le 29/05/22

Signature

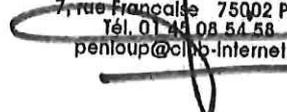
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

Louis KRBLAND



Claude PENLOUP
Architecte D.P.L.G
32, Av. Jean-Jaures 18000 BOURGES
Tél. 02 48 65 32 45 - Fax 02 48 24 00 74
7, rue Française 75002 PARIS
Tél. 01 49 08 54 58
penloup@clp-Internet.fr



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.

2 voie Romaine - 68980 BEBLENHEIM

Tél : 03 89 49 03 73

Mail : contact@prestelec.com

prestelec.com



MAIRIE DE RIBEAUVILLE
2 Place de L Hôtel de ville
68150 RIBEAUVILLE

Concerne centre équestre

DEVIS N° 2019001619

du 28/05/2022

Page 1

LIBELLE	QTE	PU. HT	TVA	TOTAL HT
Réalisation de 3 zones d'allumages répartis				
Réalisation d'un système d'allumage de 3 zones répartis permettant d'obtenir un éclairage sur l'ensemble du manège équivalent à	1,000	750.00	20%	750.00
CUMUL HT : Réalisation de 3 zones d'allumages répartis				750.00
Réalisation d'une variation d'éclairage sur lampes manège				
Cablage sur lampes				
Réalisation d'un cablage RO2V3G1.5mm ² sur lampe pour pilotage	600,000	1.65	20%	990.00
Cablage sur chaque lampe avec boîtier de connexion	54,000	20.00	20%	1 080.00
<i>CUMUL HT : Cablage sur lampes</i>				<i>2 070.00</i>
Installation d'un coffret à clé				
Installation d'un coffret 400x300x200 avec serrure à clé	1,000	389.67	20%	389.67
Installation d'un commutateur permettant de piloter 3 niveau d'éclairage	1,000	78.59	20%	78.59
Installation de deux gradateurs 1/10V permettant d'obtenir de niveau d'éclairage environs 30% et 60% le 100% étant le fonctionnement normal	2,000	115.23	20%	230.46
Montage et cablage	1,000	260.00	20%	260.00
<i>CUMUL HT : Installation d'un coffret à clé</i>				<i>958.72</i>
CUMUL HT : Réalisation d'une variation d'éclairage sur lampes manège				3 028.72
Eclairage de la coursive (20 lux minimum)				
Plue value pour renforcement de l'éclairage coursive à 20 lux	1,000	949.00	20%	949.00
CUMUL HT : Eclairage de la coursive (20 lux minimum)				949.00

Concerne centre équestre

DEVIS N° 2019001619

du 28/05/2022

Page 2

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20%	4 727.72	945.54

Validité : 3 mois

Pour l'entreprise :

MONTANT H.T. 4 727.72

TVA GLOBALE 945.54

MONTANT T.T.C. en Euros 5 673.26

Cinq mille six cent soixante treize euros et vingt six cents

Pour le client :

Je verse un acompte de 30,00 % soit 1 701,98 €

Bon pour accord, le : ___/___/___

2 voie Romaine - 68980 BEBLENHEIM

Tél : 03 89 49 03 73

Mail : contact@prestelec.com

prestelec.com



MAIRIE DE RIBEAUVILLE
2 Place de L Hôtel de ville
68150 RIBEAUVILLE

Concerne centre équestre

DEVIS N° 2019001550

du 17/04/2022

Page 1

LIBELLE	QTE	PU. HT	TVA	TOTAL HT
Alimentation portes électriques				
Installation fourreau TPC 63 dans le sol	100,000	1.86	20%	186.00
Installation d'une alimentation triphasée pour portes électriques coté Est	6,000	188.52	20%	1 131.12
CUMUL HT : Alimentation portes électriques				1 317.12
Protection dans l'armoire				
Disjoncteur 3P+N 6-10kA courbe C - 20A 3 modules	1,000	82.51	20%	82.51
Bloc différentiel double sortie 3P+N 40A 300mA type AC	1,000	142.06	20%	142.06
Montage et câblage	1,000	104.00	20%	104.00
CUMUL HT : Protection dans l'armoire				328.57

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
20%	1 645.69	329.14

MONTANT H.T. 1 645.69

TVA GLOBALE 329.14

MONTANT T.T.C. en Euros 1 974.83

Mille neuf cent soixante quatorze euros et quatre-vingt trois cents

Validité : 3 mois

Pour l'entreprise :

Pour le client :

Je verse un acompte de 30,00 % soit 592,45 €

Bon pour accord, le : ___/___/___



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2 ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de RIBEAUVILLE
2 place Hôtel de Ville
68152 RIBEAUVILLE

B - Identification du titulaire du marché public

Entreprise SCHRAMM Construction
ZA rue des prés
68140 RIQUEWIHR

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
Centre équestre de Ribeauvillé
Lot n° 2 GROS OEUVRE

■ **Date de la notification du marché public :** 11/10/2021

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 154 878.10 €
- Montant TTC : 185 853.72 €

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Suivant

- devis n°3517 du 24/06/2022 d'un montant de 13 321.52 € HT

L'entreprise octroie un rabais de 2% au présent avenant

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 13 321.52 €
- Montant TTC : 15 985.82 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 8.60 %

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 227 739.05 €
- Montant TTC : 273 286.86 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SCHRAM Frédéric, Gérant	RIQUEWIHR	Entre SCHRAMM J-G s.a.r.l. au capital de 20.489,80 Euros Rue des Prés - 68340 RIQUEWIHR Té. 03 89 47 89 00 - Fax : 03 89 47 89 90

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Ribeauville... , le 23/06/22

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Pour le Maire
l'Adjoint Délégué

Louis ERBLAND



Claude PENLOUP
Architecte D.P.L.G
32, Av. Jean-Jaures 18000 BOURGES
Té. 02 48 65 32 45 - Fax 02 48 24 00 74
7, rue Française 75002 PARIS
Té. 01 43 00 54 58
penloup@club-internet.fr

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

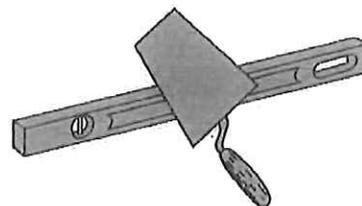
(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

ETS SCHRAMM J.G.

8 rue des prés

68340 RIQUEWIHR

Tél : 0389478900 - Fax : 0389478990 - email : schrammconstructions@orange.fr

**D E V I S**

Edité à RIQUEWIHR, le 24 juin 2022

Référence :3517

Conçu le :24/06/22

Objet du devis

VILLE DE RIBEAUVILLE

2 place de l'Hôtel de ville

68150 RIBEAUVILLE

Centre équestre de Ribeauvillé. Construction d'un manège. Lot n° 02 : Gros-Oeuvre. Avenant 02

N°	Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
1	Devis complémentaire				
1.1	Mur en parpaing pleins perforés manège	M²	-106,000	108,00	-11 448,00
1.2	Mur en parpaing pleins perforés alvéolés manège	M²	47,000	65,00	3 055,00
1.3	Mur en parpaing pleins perforés local électrique	M²	-43,000	65,00	-2 795,00
1.4	Raidisseurs verticaux	MI	34,200	38,00	1 299,60
1.5	Longrines	Ens	1,000	8 075,00	8 075,00
	Sous-total Devis complémentaire				-1 813,40
2	Divers				
2.1	Enlèvement des terres complémentaires	U	1,000	4 353,00	4 353,00
2.2	Fondation complémentaire local technique	U	1,000	560,00	560,00
2.3	Dégagement des gaines TPC, dépose, chragement et évacuation des chambres de tirages	U	1,000	980,00	980,00
2.4	Dallage béton dans local technique y compris regard	U	1,000	1 650,00	1 650,00
2.5	Divers serrurerie : garde-corps	MI	3,000	285,00	855,00
	Sous-total Divers				8 398,00
3					
3.1	Emmarchement et soutènement d'accès au local technique	For	1,000	5 736,92	5 736,92
3.2	Garde-corps bordant la descente	For	1,000	1 000,00	1 000,00
	Sous-total				6 736,92

Total H.T.	13 321,52
Remise -2,00 %	-266,43
Total Net	13 055,09
Total T.V.A. 20,00 %	2 611,02
Net à payer (Euros)	15 666,11

A :

le : / /

Mode de Règlement :

Signature Entreprise

Devis N° 3517

Bon pour Accord.

Signature Client :



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Mairie de RIBEAUVILLE
2 place Hôtel de Ville
68152 RIBEAUVILLE

B - Identification du titulaire du marché public

Entreprise TP SCHMITT
ZA « Am Eckenbach »
68590 SAINT-HIPPOLYTE

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
Centre équestre de Ribeauvillé
Lot n° 1 - VRD

■ **Date de la notification du marché public :** 01//09/2021

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 135 265.21 €
- Montant TTC : 162 318.25 €

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Suivant

- devis n°13354 du 02/06/2022 d'un montant de 1 314.00 € HT, pour extension du réseau d'eaux usées de la fumière
- devis n°13317 du 05/04/2022 d'un montant de 5 328.00 € HT, pour modification du réseau d'alimentation pour l'irrigation du manège
- devis n° 13344 du 11/05/2022 d'un montant de 13 435.20 € HT, pour :
 - o modification et complément du réseau de descente d'eaux pluviales
 - o tranchée pour réseau électrique complémentaire dans le bâtiment
 - o ajout de trappes dites « à carrelé » en complément des avaloirs écuries
- devis n°13249 du 23/11/2021, d'un montant de 5 661.68 € HT, pour ajout de bordurettes et pavés béton en délimitation des enrobés de la voirie

soit un total de 25 738.88 € HT + 5 147.78 € tva = 30 886.56 € TTC

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 25 738.88 €
- Montant TTC : 30 886.56 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 19.03 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 178 283.01 €
- Montant TTC : 213 939.61 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<i>Schmitt Thierry Seigneur.</i>	<i>St Hippolyte.</i>	<i>[Signature]</i> TP ET TRANSPORT SCHMITT SARL au capital de 300 000 € ZA Am Eckenbach 68590 SAINT HIPPOLYTE Tel: 03 89 73 03 79 - Fax 03 89 73 09 96 tptransportschmitt@wanadoo.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Ribeaupelle, le 29/06/22

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

*Pour le maire
l'adjoint Délégué
Louis BLAND*



Claude PENLOUP
Architecte D.P.L.G
32, Av. Jean-Jaures 18000 BOURGES
Tél. 02 48 65 32 45 - Fax 02 48 24 00 74
7, rue Française 75002 PARIS
Tél. 01 43 08 54 58
penloup@cjb-internet.fr

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

TRAVAUX PUBLICS TRANSPORT

SCHMITT

TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT - TRAVAUX HYDRAULIQUES - VRD - PAVAGE
ZONE ARTISANALE "AM ECKENBACH"

68590 SAINT-HIPPOLYTE

SIÈGE SOCIAL : 17 RUE DU SILBERBERG 68590 RODERN

TÉL : 03 89 73 03 79

FAX : 03 89 73 09 96

EMAIL : TPTRANSPORTSCHMITT@WANADOO.FR

DEVIS	<p style="text-align: center;">VILLE DE RIBEAUVILLE 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE</p> <p style="text-align: center;">68150 RIBEAUVILLE</p>
RODERN, LE 02 JUIN 2022	
RÉFÉRENCE : 13354	
OBJET DU DEVIS	
CENTRE EQUESTRE FUMIERE	

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT.	MONTANT H.T.
	EXTENSION DU RESEAU EAU USEE AVEC LA MISE EN PLACE D' UN REGARD AU DROIT DE LA FUMIERE ET D' UN SIPHON AU CENTRE DE LA DALLES				
1	- Fouilles en tranchées pour réseaux tranchée unique 8.00	MI	8,00	15,00	120,00
2	- Remblaiement des tranchées tranchée unique	MI	8,00	9,00	72,00
3	- Enlèvement des déblais Prix unitaire du M3 évacué pour mémoire	m3	9,50	6,00	57,00
	<u>- RESEAUX</u>				
4	- Réseaux EU - EV Ø 150	ml	8,00	25,00	200,00
5	- Regards de visite EU - Epe	u	1,00	450,00	450,00
6	- Siphon dn 400 hauteur 1.05 avec grille en fonte 500/500	U	1,00	415,00	415,00

FACTURATION SELON QUANTITES REELLEMENT REALISEES

TOTAL H.T.	1 314,00
TOTAL T.V.A. 20,00 %	262,80
NET À PAYER (EUROS)	1 576,80

TRAVAUX PUBLICS TRANSPORT

TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT - TRAVAUX HYDRAULIQUES - VRD - PAVAGE
 ZONE ARTISANALE "AM ECKENBACH"
68590 SAINT-HIPPOLYTE
 SIÈGE SOCIAL : 17 RUE DU SILBERBERG 68590 RODERN
TÉL : 03 89 73 03 79
FAX : 03 89 73 09 96
 EMAIL : TPTRANSPORTSCHMITT@WANADOO.FR

D E V I S	VILLE DE RIBEAUVILLE 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 68150 RIBEAUVILLE
RODERN, LE 05 AVRIL 2022	
RÉFÉRENCE : 13317	
OBJET DU DEVIS	
CENTRE EQUESTRE	

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT.	MONTANT H.T.
	MODIFICATION DU RESEAU D' EAU D' ALIMENTATION DU MANEGE				
	- DESCRIPTION DES TRAVAUX				
	- TERRASSEMENT				
	- Fouilles en tranchées pour réseaux				
1	tranchée unique	MI	43,00	15,00	645,00
	- Remblaiement des tranchées				
2	tranchée unique	MI	43,00	9,00	387,00
3	- Enlèvement des déblais	m3	13,00	6,00	78,00
4	Percement de regard pour le passage du PEHD	U	3,00	105,00	315,00
	- RESEAUX				
5	- Reseau eau potable	MI	155,00	16,00	2 480,00
6	- Regards AEP AVANT LA BACHE	u	1,00	450,00	450,00
7	- Reseau eau agricole dans marché	ml	-20,00	16,00	-320,00
8	- Raccord laiton manchon et coude	U	7,00	78,00	546,00
	- VANNERIE PLOMBERIE				
9	- en regard existant eau agricole	u		260,00	
10	- en regard intérieur aux écuries	u		260,00	

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT.	MONTANT H.T.
11	- Espaces verts - clôtures				
	- Engazonnement	M²		2,40	
	Sous-total				4 581,00
PROLONGEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE					
12	Réalisation d' une fouille sur une profondeur de 20 cm sous le niveau de la plate forme, lit de pose et enrobage en sable	MI	45,00	9,00	405,00
13	Fourniture et pose d' une gaine TPC DN 63	MI	45,00	7,60	342,00
	Sous-total				747,00

FACTURATION SELON QUANTITES REELLEMENT REALISEES

TOTAL H.T.	5 328,00
TOTAL T.V.A. 20,00 %	1 065,60
NET À PAYER (EUROS)	6 393,60

A :
 LE : / /
 MODE DE RÈGLEMENT :
SIGNATURE ENTREPRISE

DEVIS N° 13317
BON POUR ACCORD.
SIGNATURE CLIENT:

TRAVAUX PUBLICS TRANSPORT



TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT - TRAVAUX HYDRAULIQUES - VRD - PAVAGE
ZONE ARTISANALE "AM ECKENBACH"
68590 SAINT-HIPPOLYTE
 SIÈGE SOCIAL : 17 RUE DU SILBERBERG 68590 RODERN
TÉL : 03 89 73 03 79
FAX : 03 89 73 09 96
EMAIL : TPTRANSPORTSCHMITT@WANADOO.FR

D E V I S	VILLE DE RIBEAUVILLE 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 68150 RIBEAUVILLE
RODERN, LE 11 MAI 2022	
RÉFÉRENCE : 13344	
OBJET DU DEVIS	
Eaux Pluviales Centre Equestre Ribeauville	

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT.	MONTANT H.T.
	DESCENTE D'EAUX PLUVIALES SUPPLEMENTAIRES suite à la réunion du 10/05/22				
1	Fouille en tranchée pour réseau est/ouest	ML	60,40	15,00	906,00
2	Remblaiement des tranchées	ML	60,40	9,00	543,60
3	Tuyaux PVC diamètre 160	ML	45,00	29,00	1 305,00
4	Tuyaux PVC diamètre 200	ML	20,40	31,00	632,40
5	Percement pour le raccordement des attentes et mise en place de jonction et manchon diamètre 250 ou 200 /160	U	12,00	105,00	1 260,00
6	Regard pied de chute carré 400*400 avec tampon y compris carottage des tampons diamètre 140, 170 et 220	U	18,00	260,00	4 680,00
7	Regard pied de chute en pvc 160/110 à déduire car déjà prévu au marché	U	-6,00	120,00	-720,00
8	Caniveau grille devant la porte de l' écurie	MI	4,00	165,00	660,00
	RESEAUX DANS LE BATIMENT suite à la réunion avec Mr Dabet le 11/05/2022				
9	Dépose des réseaux électriques et AEP, mise en place d'un lit de pose en sable, repose des réseaux électrique et AEP et enrobage en sable (70.50ml X 2)	ML	141,00	15,00	2 115,00
	RESEAUX SECS ET HUMIDES SOUS DALLAGE				
10	Fouilles pour réseaux secs et humides (10.65x2 + 3)	ML	24,30	15,00	364,50
11	Remblaiement et sablage des réseaux (10.65x2 + 3),	ML	24,30	9,00	218,70

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT.	MONTANT H.T.
12	TRAPPE ALU A CARRELER OUVERTURE 400 400 CADRE EXTERIEUR 500/500 HAUTEUR 73 MM POIDS 48 KG PIECE	U	6,00	245,00	1 470,00

FACTURATION SELON QUANTITES REELLEMENT REALISEES

TOTAL H.T.	13 435,20
TOTAL T.V.A. 20,00 %	2 687,04
NET À PAYER (EUROS)	16 122,24

A :
 MODE DE RÈGLEMENT :
SIGNATURE ENTREPRISE

LE : / /

DEVIS N° 13344
BON POUR ACCORD.
SIGNATURE CLIENT:

TRAVAUX PUBLICS TRANSPORT

SCHMITT
 TRAVAUX PUBLICS - TERRASSEMENT - TRAVAUX HYDRAULIQUES - VRD - PAVAGE
 ZONE ARTISANALE "AM ECKENBACH"

68590 SAINT-HIPPOLYTE
 SIÈGE SOCIAL : 17 RUE DU SILBERBERG 68590 RODERN
TÉL : 03 89 73 03 79
FAX : 03 89 73 09 96
EMAIL : TPTRANSPORTSCHMITT@WANADOO.FR

D E V I S	VILLE DE RIBEAUVILLE 2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE 68150 RIBEAUVILLE
RODERN, LE 23 NOVEMBRE 2021	
RÉFÉRENCE : 13249	
OBJET DU DEVIS	
EXTENSION DU CENTRE EQUESTRE A RIBEAUVILLE REMBLAIEMENTS COMPLEMENTAIRES - AVENANT 4	

N°	DÉSIGNATION	UN	QUANTITÉ	PRIX UNIT.	MONTANT H.T.
	DELIMITATION DES ENROBES DE LA VOIRIE				
	VOIE PIETONNES + CHEMIN NORD				
01.02.01.6	Bordure P1 et pléton + chemin pléton nord	MI	44,60	22,00	981,20
01.02.01.7	Pavé 16/24/14 arrêt PL	MI	167,16	28,00	4 680,48
	Sous-total				5 661,68

FACTURATION SELON QUANTITES REELLEMENT REALISEES

TOTAL H.T.	5 661,68
TOTAL T.V.A. 20,00 %	1 132,34
NET À PAYER (EUROS)	6 794,02

A :

LE : / /

MODE DE RÈGLEMENT :

SIGNATURE ENTREPRISE

DEVIS N° 13249

BON POUR ACCORD.

SIGNATURE CLIENT:

TP ET TRANSPORT SCHMITT

SARL au capital de 300 000 €

ZA Am Eckenbach

68590 SAINT-HIPPOLYTE

Tél : 03 89 73 03 79 • Fax 03 89 73 09 96

tptransport@wanadoo.fr

